

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 821-2007, 26 septembre 2007

CONCERNANT la nomination de monsieur Louis Vallée comme sous-ministre adjoint au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Louis Vallée, sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à monsieur Louis Vallée comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48718

Gouvernement du Québec

### Décret 822-2007, 26 septembre 2007

CONCERNANT monsieur Pierre Baril

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continue de s'appliquer à monsieur Pierre Baril comme administrateur d'État II du niveau 1.

QUE le présent décret ait effet depuis le 27 août 2007.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48719

Gouvernement du Québec

### Décret 823-2007, 26 septembre 2007

CONCERNANT monsieur Pierre-Paul Veilleux, vice-protecteur du citoyen

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les conditions d'emploi annexées au décret numéro 695-2006 du 1<sup>er</sup> août 2006 concernant la nomination de monsieur Pierre-Paul Veilleux comme vice-protecteur du citoyen, soient modifiées :

1° par le remplacement du deuxième alinéa de l'article 3.1 par le suivant :

« Ce salaire sera révisé selon les règles applicables à un vice-président d'un organisme du gouvernement du niveau 5. » ;

2° par le remplacement, dans l'article 4.3, de « 2 070 \$ » par « 2 415 \$ » ;

QUE le présent décret ait effet depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48720

Gouvernement du Québec

### Décret 824-2007, 26 septembre 2007

CONCERNANT monsieur Pierre Bergevin, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 54-2005 du 2 février 2005, modifié par le décret numéro 357-2005 du 20 avril 2005, monsieur Pierre Bergevin a été engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour une période de trois ans se terminant le 6 février 2008 et qu'il y a lieu de prolonger cet engagement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :